



Texte n°00-012 - E/2 - (F.305)	P.A.C. : NOMENCLATURE DES PRODUITS AGRICOLES POUR LES RESTITUTIONS A L'EXPORTATION
Texte n°00-013 - RR Bayonne - (C.710)	AVIS DE VENTE EN DOUANE du 24.02.2000

<p><i>Bulletin officiel des douanes</i></p> <p>POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE</p> <p>NOMENCLATURE DES PRODUITS AGRICOLES POUR LES RESTITUTIONS A L'EXPORTATION</p> <p>BOD modifié par BOD n°6435</p> <p align="center">et</p> <p>BOD modifié par BOD n°6460</p> <p>DA Abrogée par le BOD n°6489</p>	<p>BOD n° 6402 du 2 février 2000 texte n° 00-012 nature du texte : R (CE) du 16 décembre 1999 classement : F.305 RP : bureau : E/2 nombre de pages : 73 diffusion : NOR : BUD D 0000012 S mots-clés : Restitutions</p>
---	---

<p>Date d'entrée en vigueur du texte : 1^{er} janvier 2000</p> <p>Date de caducité du texte :</p> <p>Références :</p> <p>DA n° 87-235 du 31.12.1987 - BOD 5033</p> <p>Texte abrogé :</p> <p>Texte modifié :</p>
--

Par règlement (CE) n° [2765/1999](#) du 16 décembre 1999 (JOCE L 338 du 30 décembre 1999), la Commission a publié la version complète de la nomenclature des produits pour les restitutions à l'exportation applicable à compter du 1^{er} janvier 2000.

Le sommaire et l'annexe à la DA citée en référence sont, en conséquence, remplacés par le sommaire et l'annexe ci-après.

SOMMAIRE

AR	Céréales et riz
	1. Céréales, farines, gruaux et semoules de froment ou de seigle
	2. Riz et brisures de riz
	3. Produits transformés à base de céréales et de riz
	4. Aliments composés à base de céréales pour les animaux
BR	Viandes de porc
CR	Œufs
DR	Viande de volaille
ER	Lait et produits laitiers
FR	Viande bovine
GR	Huile d'olive
HR	Sucre

	1. Sucre blanc et sucre brut en l'état
	2. Sirops et autres produits du sucre
IJR	Produits transformés à base de fruits et légumes
	1. Produits avec addition de sucre
	2. Produits sans addition de sucre
KR	Produits agricoles transformés (produits hors annexe I)
LR	Vins
NR	Fruits et légumes

<p><i>Bulletin officiel des douanes</i></p> <p>AVIS DE VENTE EN DOUANE</p>	<p>BOD n° 6402 du 1^{er} février 2000 texte n° 00-013 nature du texte : AVIS du 24 janvier 2000 classement : C.710 RP : Recette régionale : BAYONNE nombre de pages : diffusion : NOR : BUD D 00.00.013 V mots-clés : Vente</p>
	<p>Date d'entrée en vigueur du texte :</p> <p>Date de caducité du texte :</p> <p>Référence :</p> <p>Texte abrogé :</p> <p>Texte modifié :</p>

AVIS DE VENTE EN DOUANE

Les usagers sont informés qu'une vente aux enchères publiques, verbales et sur soumissions cachetées aura lieu le **jeudi 24 février 2000 à 14 h 30 – Hôtel des ventes – Centre Jorlis – rue du Pont de l'Aveugle – 64600 ANGLET** avec l'assistance de Maître LE MOUËL-CHOUFFOT, commissaire-priseur.

VEHICULES		
Tracteur RENAULT D38 TR T 335	1984	
Remorque frigo TRAILOR 3 essieux	1983	
Remorque bâchée PACTON 3 essieux	?	
Tracteur VOLVO F10	1990	Conduite à droite
Remorque bâchée 3 essieux	1984	
605 PEUGEOT SRD	1993	
Fourgon MERCEDES 307 D	1985	
FORD GRANADA GHIA	1991	Conduite à droite
FORD SIERRA	1991	Conduite à droite
AUDI 100 C3 Diesel	1988	
Jeep WRANGLER 4 X 4	1992	
B.M.W. 524 TD	1988	
CITROEN XANTIA 2.0 I	1995	
MERCEDES 500 Essence V8	1985	
Minibus VW MULTIVAN Diesel	1990	
VOLVO 940 GL	1992	Conduite à droite
605 PEUGEOT S.L.	1990	

Tracteur SEDDON ATKINSON	1990	Conduite à droite
Semi-Remorque OVER LANDER	1994	

AUTRES MARCHANDISES

10 téléphones portables usagés
86 bouteilles de whisky
63 bouteilles d'apéritifs divers
6 bouteilles Vodka
95 bouteilles de vin blanc (allemand)
4 sèche linge (normes anglaises)
4 barbecues (normes anglaises)
marchandises diverses

EXPOSITION PUBLIQUE

le mercredi 23 février 2000 de 14 h à 17 h
et le jeudi 24 février 2000 (avant la vente) de 9 h à 12 h
sur les lieux de la vente
(sauf pour les camions)

Envoi du catalogue contre 4,50 F en timbres.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

RECETTE REGIONALE DES DOUANES

Cité administrative

Rue Jules Labat – BP n° 2

64109 BAYONNE

Téléphone : 05.59.59.27.75

Fax : 05.59.59.23.88